



CORRESPONDANT SÛRETÉ

Afin de lutter plus efficacement contre les atteintes aux biens et aux personnes, et répondre aux besoins de conseils en sécurité exprimé par un nombre croissant de partenaires institutionnels et privés, le ministère de l'Intérieur a développé une mission de **prévention technique de la malveillance**, animée par un réseau de «référénts sûreté et correspondants sûreté» déployés sur l'ensemble du territoire national.

Les référénts et correspondants sûreté sont des policiers et des gendarmes, choisis pour leur bonne connaissance des modes opératoires des délinquants, capables de fournir des conseils de vigilance et de protection auprès des établissements sensibles, des commerçants à risque et des collectivités territoriales.

Par des visites sur place, ils sont **en mesure d'identifier les failles** d'un agencement urbain, d'un aménagement de locaux ou d'un bâtiment, susceptibles de faciliter la commission d'actes délictueux (vols, dégradations, etc.).

Dans le respect de la réglementation et des normes applicables dans le domaine des assurances, leurs préconisations de nature technique, humaine ou organisationnelle permettent d'établir une stratégie de sécurisation visant à dissuader les passages à l'acte de délinquance, retarder ou bloquer l'action malveillante, réduire ses effets, alerter et faciliter l'action des secours.

Dans le cadre d'une consultation orale, le correspondant sûreté est en mesure de donner des conseils d'ordre général sur la sécurisation d'un site lors d'un entretien unique avec le demandeur qui aura pris soin de réunir au préalable tous les documents nécessaires à l'analyse (plan, croquis, photos).

Si le correspondant sûreté l'estime nécessaire, un diagnostic écrit pourra être rédigé par le référént sûreté, présentant les conseils techniques, juridiques et organisationnels sur les dispositifs de sécurité existants ou en projet (vidéoprotection,...).

En complément de l'action menée par les référénts et correspondants sûreté, il importe de promouvoir une **«culture de la vigilance»** par l'adoption d'attitudes préventives et de comportements adéquats en cas d'agression pour limiter le danger et conserver les éléments d'enquête.

En cas de souhait de consultation par un administré, commerçant, particulier ou établissement bancaire, bien vouloir prendre contact avec moi directement aux coordonnées ci-dessous.

Adjudant Sylvain GAILLARD
Correspondant Sûreté

Gendarmerie LANCON-PROVENCE (13680)
Chemin des Pinèdes - 04.90.42.92.22 (poste 20616)
sylvain.gaillard@gendarmerie.interieur.gouv.fr

RECOMMANDATIONS DE VOTRE CORRESPONDANT SÛRETÉ

SOYEZ VIGILANTS SUR...

Votre environnement

- **Signalez** tous véhicules gênants, suspects, en stationnement interdit ou prolongé, aux accès, aux abords et au contact des façades.
- **Évitez** autant que possible les situations génératrices d'attroupements et d'encombres de la voie publique.

Votre site

La façade et ses abords

- Assurez un **éclairage** de qualité de la façade et des accès tout en réduisant les visuels depuis l'extérieur vers les espaces intérieurs sensibles.
- **Renforcez et protégez** la structure de la façade, des fenêtres et des portes (installation de barreaux, grilles intérieures, volets, systèmes anti-effraction et d'alarme anti-intrusion...)
- **Protégez** le site de toute intrusion depuis les immeubles mitoyens (toitures, façades, sous-sols).

Les accès

- **Verrouillez** en permanence les portes donnant sur l'extérieur.
- **Contrôlez** les personnes et les véhicules sollicitant l'accès (visiteurs, livreurs, prestataires) avant leur entrée sur site.
- Disposez d'un **moyen d'alerte** en cas d'agression (agents de sécurité avec moyens radios, bouton d'appel d'urgence...).
- Vérifiez l'intérieur et le dessous des **poubelles** avant réintégration dans les locaux.

Les locaux intérieurs

- Mettez en place une **protection par système d'alarme** anti-intrusion avec transmission à distance des alertes.
- Munissez les points d'accueil et les bureaux sensibles de **boutons d'alertes silencieuses**.
- **Verrouillez** les locaux en l'absence de personnels.

